

Séance du 30 mars 2006

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nicole JANNIN. Tous les conseillers sont présents sauf Madame Audrey CAPRANI, absente. Madame Henriette HENRIOT-COLIN est secrétaire de séance.

1. assainissement : choix d'un maître d'oeuvre

Après examen et avis de la commission Urbanisme concernant les trois propositions d'offre de maîtrise d'oeuvre :

Cabinet André	8252.40 € TTC
Ingénierie Publique	23028.55 € TTC
JDBE	11987.39 € TTC

le Conseil Municipal porte son choix sur le Cabinet André.

pour : 7

2. vote des comptes de gestion 2005

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2005 dressés par le percepteur de la trésorerie de Morre-Roulans pour les comptabilités des budgets suivants : Budget Commune, Budget Assainissement, Budget Lotissement et Budget CCAS.

pour : 7

3. votes des comptes administratifs 2005

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures des comptes de gestion et de comptes administratifs 2005 présentés par Monsieur Alphonse Pépiot, 1er adjoint, approuve les comptes administratifs de la commune qui se présentent comme suit :

Commune :

Fonctionnement : dépenses	191 937.27 €
recettes	328 728.30 €
Investissement dépenses	100 219.58 €
recettes	41 235.72 €
<i>Résultat de clôture :</i>	+ 77 807.17 €

Assainissement :

Exploitation : dépenses	3107.09 €
recettes	4041.88 €
Investissement dépenses	5389.29 €
recettes	152498.07 €
<i>Résultat de clôture :</i>	+ 154874.08 €

Lotissement :

Fonctionnement : dépenses	548640.78 €
recettes	495899.65 €
<i>Résultat de clôture</i>	+ 33335.61 €

CCAS :

Fonctionnement : dépenses	264.87 €
recettes	600.00 €
<i>Résultat de clôture</i>	+ 133.42 €

4. affectation des résultats

Commune

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Fonctionnement 136791.03 €

Investissement - 58983.86 €

décide d'affecter les résultats comme suit :

- compte 1068 58983.86 €

- compte R002 77807.17 €

- compte D001 58983.86 €

Assainissement

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Exploitation 301.63 €

Investissement 152572.45 €

décide d'affecter les résultats comme suit :

- compte R002 2301.63 €

- compte R001 152572.45 €

Lotissement

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Fonctionnement 33 335.61 €

décide de reporter cette somme au compte R002.

CCAS

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Fonctionnement 133.42 €

décide de reporter cette somme au compte R002.

5. vote des budgets primitifs

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs de la commune qui se présentent comme suit :

Commune :

Fonctionnement : dépenses	124 467€	réelles:	69453 €
recettes	178 266 €		100459 €
Investissement dépenses	142 146 €		83152 €
recettes	142 146 €		28148 €

Assainissement :

Exploitation : dépenses	2377 €	réelles :	2377 €
recettes	12301 €		12301 €
Investissement dépenses	233100 €		233100 €
recettes	253649 €		100200 €

Lotissement :

Fonctionnement : dépenses	33335.61 €	réelles	33335.61 €
recettes	33335.61 €		33335.61 €

CCAS :

Fonctionnement : dépenses	450 €	réelles	450 €
recettes	533 €		400 €

6. Extranet des communes du Doubs

Madame le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Général du Doubs propose à la commune de LE GRATTERIS une mise à disposition de l'Extranet des Communes du Doubs. L'objectif de cette mise à disposition par voie contractuelle est, entre autres, de permettre aux communes d'accéder à une base de données à caractère juridique et administratif, d'accéder au portail Localtis et au portail SIG, ainsi que de pouvoir publier des avis concernant les marchés à procédure adaptée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Conseil Général. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

7. subvention

Le Conseil Municipal décide de donner une subvention de 50 € à l'association "vaincre la mucoviscidose".

pour : 7

Vu pour être affiché le 31 mars 2006, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris, le 31 mars 2006

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Nicole JANNIN